

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**GROUPES DE TRAVAIL
DE SUIVI DE LA CRISE DE COVID-19**

**LISTE DES
RECOMMANDATIONS**

REUNION DU MERCREDI 8 JUILLET 2020

SOMMAIRE

—

Pages

**GROUPE DE TRAVAIL N° 1 : RESEAUX DIPLOMATIQUE,
CONSULAIRE ET D'INFLUENCE..... 3**

**GROUPE DE TRAVAIL N° 2 : AIDE PUBLIQUE AU
DEVELOPPEMENT - ACTIONS HUMANITAIRES..... 6**

**GROUPE DE TRAVAIL N° 3 : ACTION ECONOMIQUE EXTERIEURE
..... 9**

GROUPE DE TRAVAIL N° 1 RESEAUX DIPLOMATIQUE, CONSULAIRE ET D'INFLUENCE

I. PROPOSITIONS DU SOUS-GROUPE « RESEAU DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE »

A. CONSOLIDER LES RESSOURCES HUMAINES DU QUAI D'ORSAY

1. Suspendre la mise en œuvre des objectifs de réduction des effectifs et de la masse salariale du Quai d'Orsay inscrits dans le plan « Action publique 2022 », dont trois quart des objectifs ont déjà été atteints.
2. Reconsidérer la politique consistant à accroître la part des agents de droit local dans le total des effectifs du ministère, dans un contexte où la gestion de la crise consulaire a largement reposé sur les personnels expatriés.
3. Mettre en place des indicateurs de suivi des troubles psychosociaux pour quantifier la surcharge de travail qui pèse sur certains personnels.
4. Compenser, par la création d'une prime ponctuelle, la perte de l'indemnité de résidence à l'étranger des agents bloqués en France du fait des conséquences de la crise sanitaire sur les mobilités internationales.

B. ACCELERER LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU MINISTERE

5. Donner une véritable ambition à la transformation numérique du Quai d'Orsay, à travers un « plan numérique » accompagné de moyens suffisants, qui cible en particulier l'administration consulaire (état civil et visas).
6. Moderniser les outils numériques et les applications du ministère, dont le site « Ariane » et l'application de gestion de crise « CriseNet ».
7. Renforcer l'effort de formation à la gestion de crise, notamment dans le domaine de la gestion des outils numériques et de l'utilisation des réseaux sociaux, y compris dans les postes considérés comme moins exposés.
8. Recenser les solutions numériques mises en œuvre, de manière autonome, par les postes pour affronter la crise consulaire, afin d'étudier celles qui pourraient être reprises au niveau mondial.

9. Augmenter massivement la dotation des agents du ministère en équipements de mobilité, en particulier les ordinateurs portables sécurisés « Itineo », afin de lever les freins au développement du télétravail.
10. Lancer une réflexion sur une évolution de la doctrine de sécurité informatique du ministère, qui apparaît parfois inutilement rigide.
11. Développer des environnements informatiques différenciés selon le niveau de sécurité afin de permettre aux agents du ministère de travailler sur des activités non-sensibles dans un environnement informatique plus souple.
12. Développer un outil de visioconférence adapté aux conférences avec des personnes extérieures au ministère, afin d'améliorer la relation à l'utilisateur et la conduite des affaires diplomatiques.
13. Renforcer la conscience de la sécurité informatique parmi les agents du ministère (formations, campagnes intranet, messages instantanés, etc.).
14. Accélérer le déploiement de la plateforme téléphonique mondiale 24h/24 destinée à décharger les consulats des questions les plus courantes.
15. Envisager la création d'une application mobile spécifique à la mobilité internationale qui intègre tout ce qu'un Français a besoin de savoir à l'étranger (alerte sécurité, assurance santé, actualité des consulats, etc.) et qui permette aux postes diplomatiques d'envoyer des notifications en cas d'urgence.

C. SOUTENIR LES COMMUNAUTÉS FRANÇAISES DE L'ÉTRANGER

16. Augmenter l'enveloppe d'aides sociales à disposition des postes pour répondre aux besoins des Français de l'étranger en difficulté au-delà de ce que prévoit le plan d'aide aux communautés françaises de l'étranger afin d'accompagner les effets tardifs attendus de la crise.
17. Transmettre au Parlement le bilan trimestriel poste par poste des versements d'aide sociale exceptionnelle ainsi que le bilan annuel des versements d'aide sociale hors aide exceptionnelle.
18. Conduire, *a posteriori*, un travail d'évaluation, poste par poste, de l'aide apportée aux Français de l'étranger pendant la crise sanitaire.

19. Renforcer le rôle des élus consulaires, qui doivent notamment être associés à l'étude des dossiers d'aide sociale, et le rôle des chefs d'îlot de sécurité à l'étranger, qui ont la responsabilité d'assurer l'interface entre les services consulaires et les Français à l'étranger en cas de crise.

II. PROPOSITIONS DU SOUS-GROUPE « RESEAUX CULTURELS ET D'INFLUENCE »

20. Diffuser l'aide financière apportée au réseau d'enseignement français à l'étranger le plus largement possible.

21. Solliciter les services compétents des postes diplomatiques pour fournir une assistance juridique aux associations de droit local et aux familles non françaises, afin qu'elles puissent se saisir des possibilités offertes au plan local.

22. Permettre les redéploiements de crédits rendus possibles sur le programme budgétaire 185 *Diplomatie culturelle et d'influence* pour qu'ils soient mobilisés pour apporter une aide d'urgence.

23. Créer dans le prochain projet de loi de finances, pour répondre aux besoins créés par la crise, une ligne budgétaire nouvelle unique dans le programme budgétaire 185, au titre de l'action *Sauvegarde des réseaux d'influence*.

24. Prévoir pour chaque poste diplomatique l'élaboration d'un plan de crise portant sur les différentes dimensions de la diplomatie d'influence.

25. Prévoir, dans un second temps, l'établissement par chaque poste, sur cinq ans, des « plans post-covid-19 » dans les différents domaines de la diplomatie d'influence (éducation, francophonie, coopération scientifique et universitaire, *etc.*).

26. À moyen terme, engager une réflexion sur l'avenir des réseaux et des opérateurs de la diplomatie d'influence.

GROUPE DE TRAVAIL N° 2

AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT - ACTIONS HUMANITAIRES

I. L'INTENSIFICATION DE LA PRESENCE FRANÇAISE, NOTAMMENT DANS LE DOMAINE SANITAIRE, SUR LE TERRAIN A L'APPUI D'UN RECIT POLITIQUE

1. Définir un récit français dont la politique de développement serait un des aspects. Une politique de coopération avec les pays à faibles revenus et notamment en Afrique ne peut se déployer efficacement qu'en appui d'un récit politique à l'instar de ce que développent plusieurs pays émergents.
2. Procéder à un rapprochement entre l'Agence française de développement, Expertise France et l'Institut Pasteur afin de créer des synergies notamment en Afrique. Les Instituts Pasteur ont vu leurs subventions baisser et leur modèle économique privilégier l'autofinancement. En tout état de cause, il serait approprié qu'un outil aussi implanté sur le terrain bénéficie du renforcement annoncé du domaine de la santé dans l'aide publique au développement.
3. Investir plus massivement le domaine de la santé et notamment le renforcement du système de soin et la formation des personnels et médecins, notamment en facilitant l'exercice conjoint des personnels de santé en France et dans leur pays d'origine.
4. Augmenter le nombre d'experts techniques internationaux français sur place. La politique de développement ne peut pas se résumer à des financements mais doit aussi être assurée par des personnels français afin de renforcer notre soft power.
5. Créer un fonds adossé à l'AFD destiné à financer de petits projets concrets et notamment ceux portés par les Français sur le terrain.

II. LA QUESTION DES DETTES DOIT ETRE APPREHENDEE EN PRENANT EN COMPTE CHACUN DES PAYS

6. L'annulation de la dette ne convient pas à chaque pays. Il est nécessaire d'appréhender la situation de chacun d'entre eux – dette détenue par des étrangers ou par des résidents, accès ou non du pays aux marchés financiers. La question ne se limite pas à la dette mais concerne plus largement l'accès à la liquidité afin d'investir dans le présent et l'avenir. Il convient donc de

mener un dialogue fin avec chacun des États afin de définir le meilleur levier pour chaque situation et non pas de les traiter globalement.

7. Favoriser la création de diaspora bonds afin de mieux diriger l'épargne des diasporas vers des projets structurants et sortir de l'unique logique des transferts intrafamiliaux.

III. LA CONTINUITÉ DES ACTIONS HUMANITAIRES EN TEMPS DE PANDEMIE

8. Les mesures prises pour lutter contre la pandémie de covid-19 ont entraîné des fermetures de frontières et des restrictions de mouvement plus ou moins sévères qui ont eu pour effet collatéral de gripper le travail des organisations non gouvernementales (ONG) chargées de déployer une assistance humanitaire auprès des populations les plus vulnérables. Dans certaines parties du monde, les régimes de sanctions induisent une limitation dramatique des capacités d'intervention humanitaire.
9. La pandémie de covid-19 représente une menace supplémentaire pour des personnes se trouvant déjà en situation de grande vulnérabilité notamment celles ayant fui des conflits armés (Afghanistan, Soudan du Sud, Syrie, Yémen...), vivant dans des camps depuis plusieurs décennies (camps de réfugiés palestiniens au Proche-Orient) ou confrontées à des crises humanitaires préexistantes comme des pénuries alimentaires (Érythrée, Madagascar, Zambie...).
10. Dans ce contexte, des adaptations de la réponse humanitaire sont ainsi apparues indispensables afin d'assurer concomitamment la continuité des actions déployées en faveur des populations les plus fragiles et la lutte contre la propagation du virus.
11. Mobiliser immédiatement des ressources financières conséquentes, en favorisant le déblocage de fonds supplémentaires et non les seules réallocations, pour apporter une réponse à la hauteur de la gravité de la situation permettant notamment l'achat et l'acheminement d'équipements prioritaires de protection.
12. Soutenir logistiquement la mise en œuvre de ponts aériens pour le matériel et les personnels humanitaires aux échelles mondiale mais également régionale.

13. Œuvrer en faveur d'un allègement des processus douaniers pour accélérer l'acheminements des biens de protection et de première nécessité.
14. Appuyer les négociations en cours auprès des États en vue d'alléger les procédures d'obtention des visas pour les personnels humanitaires, rendues impossibles par la fermeture des ambassades et des consulats.
15. Lever tout élément contenu dans les régimes de sanction ayant pour effet de contraindre ou de limiter l'action humanitaire dans certains pays.
16. Demander aux États de prendre des dispositions permettant d'assurer la continuité des opérations d'assistance humanitaire. Veiller à ce que tous les travailleurs humanitaires, locaux et internationaux, bénéficient au même titre que les personnels de santé du statut de « personnel essentiel » devant à ce titre être protégés et respectés.
17. Veiller à assurer, au-delà de la pandémie de covid-19, la continuité des services de santé afin d'éviter une hausse des morbidités et mortalités associées à un défaut de prévention, de suivi ou de prise en charge d'autres pathologies. Les services de santé sexuelle et reproductive, de vaccination, de prise en charge du paludisme, du VIH, de la tuberculose et de sous-nutrition doivent être particulièrement maintenus.

GROUPE DE TRAVAIL N° 3 ACTION ECONOMIQUE EXTERIEURE

I. LE COMMERCE EXTERIEUR ET LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES FRANÇAISES EXPORTATRICES

A. RELANCER NOTRE COMMERCE EXTERIEUR APRES LA CRISE

1. Évaluer l'efficacité des mesures prévues par le plan de mars 2020 de soutien aux entreprises exportatrices, et comparer ces mesures avec celles mises en œuvre dans d'autres grands pays exportateurs (par exemple, celles de l'agence américaine de crédit à l'exportation américaine EXIM).
2. Aider les entreprises exportatrices à préparer la reprise sur la base d'une géographie des opportunités post-crise, de la définition de « couples pays/secteur » prometteurs et de la prise en compte du nécessaire « tournant numérique » (utilisation des nouvelles technologies pour la prospection et la négociation commerciales).
3. Renforcer, ou à tout le moins maintenir, les moyens humains et financiers des membres de la Team France Export afin que la crise sanitaire n'affecte pas leur capacité d'accompagnement. Business France et les chambres de commerce et d'industrie sont en effet soumises à la baisse de leurs recettes commerciales, conséquence directe du ralentissement des exportations.
4. Encourager la modernisation de la politique de concurrence européenne afin de permettre à de grands groupes européens de lutter à armes égales avec leurs concurrents d'autres continents, et contribuer ainsi à renforcer l'autonomie stratégique de la France et de l'Union européenne.
5. Nouer de nouveaux partenariats commerciaux entre l'Union européenne et son voisinage immédiat (Europe centrale et orientale, Maghreb, pays du bassin méditerranéen), afin de bénéficier d'un savoir-faire de qualité, notamment en matière de santé, et d'un coût du travail moindre, dans le cadre d'une tendance générale à la régionalisation des échanges (dès avant la crise, on observait déjà une tendance des chaînes de valeur à être moins transcontinentales et à se régionaliser, que ce soit à l'échelle de l'ASEAN, de l'Amérique du Nord, de l'Afrique de l'Ouest, *etc.*).
6. Encourager la relocalisation de certaines productions, en particulier stratégiques, en se concentrant sur les productions à haute valeur ajoutée pour

lesquelles notre main d'œuvre qualifiée est rentable. Prendre en compte, dans cet effort de relocalisation, les externalités négatives induites (pollution, etc.) et le pouvoir d'achat des consommateurs français.

7. Réfléchir aux moyens d'encourager, dans les marchés publics pour certains produits stratégiques, le recours à des entreprises françaises, et ce même à un prix plus élevé, moyennant le respect d'un certain nombre de critères (délais de livraison, qualité, responsabilité sociale et environnementale, etc.), dans le respect du droit européen.
8. Inciter les grands groupes français (en contrepartie notamment des aides publiques accordées) à parrainer ou à accompagner à l'export des PME/ETI françaises, en leur confiant par exemple des contrats de sous-traitance, de fourniture ou de prestation de services (les formules de parrainage de « pair à pair » et de clubs d'entreprises pour l'export peuvent ici jouer un rôle utile). Favoriser la structuration des filières en s'inspirant des premiers résultats obtenus dans certains secteurs, tels que celui de l'aéronautique avec le GIFAS (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales). Réserver certaines aides publiques aux entreprises qui travaillent en réseaux. Développer, dans l'enseignement supérieur de gestion, les cours sur les pratiques coopératives et les réseaux d'entreprises.
9. Développer un produit spécifique de couverture des « petits » budgets de prospection commerciale pour prendre la suite de l'assurance prospection premiers pas (A3P), qui a également été supprimée.
10. Tirer les conséquences du caractère durablement excédentaire de l'assurance-crédit (en moyenne 800 millions d'euros par an) en mobilisant une fraction des excédents pour financer des actions ponctuelles, par exemple un fonds de garantie pour un produit complémentaire de l'assurance prospection (géré par Bpifrance) et/ou des actions correspondant à nos objectifs en matière de lutte contre le changement climatique et de développement des pays les moins avancés. La politique d'assurance-crédit doit être conforme à nos grands engagements internationaux.
11. S'interroger sur la pertinence des modalités de gestion des garanties publiques, et notamment des rôles actuellement dévolus respectivement à l'État et à Bpifrance. De nombreux pays, dans une optique de souplesse et de réactivité, ont délégué beaucoup plus largement la gestion des dispositifs comparables à des opérateurs spécialisés.

12. Promouvoir l'utilisation de l'euro dans le commerce international en se fixant des objectifs ambitieux.
13. Inciter les établissements français d'enseignement à développer des réseaux d'*alumni* parmi leurs anciens élèves étrangers et à les partager avec nos ambassades et opérateurs à l'étranger (proposition issue du rapport d'information de Pierre Cordier et Denis Masségli sur la diplomatie économique du 19 septembre 2018).
14. Renforcer encore les enseignements de langue et de civilisation étrangères et valoriser ces enseignements en augmentant les coefficients des épreuves en langue étrangère dans les examens et diplômes nationaux (proposition issue du rapport de MM. Cordier et Masségli).

B. METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR PLUS LISIBLE

15. Désigner au sein du Gouvernement un responsable formellement en charge du commerce extérieur, de préférence avec un rang de ministre ou de ministre délégué (plutôt qu'un secrétaire d'État), et en tirer les conséquences dans l'organisation administrative en lui rattachant les différents services et opérateurs relevant actuellement soit du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (la direction de la diplomatie économique, Atout France, *etc.*), soit de celui de l'économie et des finances (une partie des services du Trésor, Business France, *etc.*).
16. Améliorer la lisibilité budgétaire des politiques du commerce extérieur, en regroupant autant que possible les différentes lignes de crédits, aujourd'hui dispersées. Envisager la création d'une mission budgétaire *Commerce extérieur*.

C. VALORISER L'« IMAGE DE MARQUE » DE NOTRE PAYS

17. Mettre en place et promouvoir la « Marque France » en tant que marque de référence, déclinée ensuite dans les différentes marques et labels sectoriels déjà mis en place (French Health-care, Vivapolis, French Tech, *etc.*).
18. Développer les « Maisons de la France » à travers des initiatives de regroupement géographique des acteurs français, publics et privés, comme il en existe à Pékin, ou l'organisation d'événements « français » comme les

semaines de promotion des produits alimentaires qui existent dans certains pays ou le « French Month ».

19. Expérimenter les « Comptoirs de France » avec un soutien budgétaire public, pour relancer l'effort de fédération des filières à l'export, en particulier dans le secteur agro-alimentaire. Les « Comptoirs de France » permettraient aux PME-TPE de disposer d'une offre groupée pour rencontrer les acheteurs internationaux, de faciliter les démarches administratives et de faire des envois groupés. Ce dispositif pourrait être renforcé par une contractualisation avec de grands distributeurs étrangers (sur internet ou non), qui prendraient des engagements précis en volumes distribués ou en nombre de nouvelles marques françaises référencées, en contrepartie de financements publics accordés.

II. LES SANCTIONS INTERNATIONALES ET LA REFLEXION SUR UN NOUVEAU CAHIER DES CHARGES POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

20. Renforcer la surveillance par les institutions de l'Union européenne de l'application stricte des clauses inscrites dans les accords commerciaux bilatéraux.
21. Amplifier le dialogue diplomatique, à l'échelon tant national qu'europpéen, aux fins de voir étendues et précisées les dérogations humanitaires incluses dans les régimes de sanctions.
22. Améliorer l'information des entreprises françaises concernant les exemptions humanitaires présentes dans les différents régimes de sanctions internationales afin de décourager les phénomènes de « surconformité » (peur injustifiée de tomber sous le coup de sanctions).
23. Agir, en ce qui concerne l'Iran, en vue d'une nouvelle utilisation du dispositif INSTEX (celui-ci n'ayant été utilisé qu'une seule fois à ce jour).
24. Continuer de soutenir une modernisation des règles et du mode de fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), afin de sauvegarder l'institution et de mieux intégrer les questions de développement durable dans le cadre de ses travaux.

III. LE SOUTIEN AU SECTEUR DU TOURISME

25. Évaluer l'efficacité des différentes mesures déployées pour aider l'ensemble des acteurs du tourisme à surmonter la crise, notamment celles de l'opérateur Atout France. Comparer ces actions avec celles mises en œuvre dans les autres pays européens.
26. Promouvoir, au niveau français et européen, un tourisme plus durable, c'est-à-dire un tourisme moins « quantitatif » et plus « qualitatif », respectueux des sites touristiques et de leurs habitants. De nouveaux systèmes de « gestion des flux » doivent en particulier être proposés. Développer (État, collectivités et opérateurs) des incitations économiques, notamment fiscales, afin de changer les habitudes des consommateurs et des producteurs.
27. Développer davantage le tourisme « social » en vue de rendre le tourisme accessible à tous et de réduire les inégalités d'accès aux vacances (développement des nouvelles utilisations des chèques vacances, soutien aux structures, d'accueil, *etc.*).
28. Soutenir le tourisme dans sa globalité, sans le limiter à l'hôtellerie et à la restauration, mais en y incluant les activités connexes telles que l'animation culturelle, l'animation sportive, *etc.*).
29. Renforcer, ou à défaut maintenir, les moyens humains et financiers d'Atout France, l'opérateur ayant été soumis à un plan d'économies de fonctionnement important avant la crise.
30. En complément du site internet plan-tourisme.fr, créer un numéro vert pour que les acteurs du tourisme puissent se renseigner sur les différents dispositifs de soutien mis en place.
31. Réfléchir à un dispositif de solidarité, sous la forme d'un système de péréquation pour que les communes qui bénéficient de revenus touristiques importants aident celles dont le potentiel touristique est encore peu valorisé, afin notamment de développer un tourisme plus local et plus durable.